



AVIS OFFICIEL

PILIER PUBLIC

Sierre, janvier 2025

Y:\CH\Conseil général\Odi séances plénières\Publication des ordres du jour aux piliers publics\Piliers publics OJ CG 250219.doc

AVIS

Le Conseil général de Sierre se réunira en séance le **mercredi 19 février 2025 à 18h00** à la Grande Salle de l'Hôtel de Ville avec l'ordre du jour suivant :

1. **Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
2. **Discours introductif d'un des benjamins de l'assemblée**
3. **Appel nominal des conseillers généraux (article 12 RCG)**
4. **Annonce des groupes du Conseil général (article 8 RCG)**
5. **Désignation par le doyen, sur proposition des groupes, d'un secrétaire et de cinq scrutateurs pour conduire l'élection du bureau (article 5 RCG)**
6. **Décision sur le nombre de membres du bureau (article 10 RCG)**
7. **Election des cinq ou sept membres du bureau (article 10 RCG)**
8. **Election du président du Conseil général (article 10)**
9. **Election du vice-président du Conseil général (idem)**
10. **Election de cinq scrutateurs (article 9 RCG)**
11. **Election des membres de la commission de gestion (article 13 RCG)**
12. **Nomination du président de la commission de gestion (article 15 RCG)**
13. **Election des membres de la commission d'édilité et d'urbanisme (article 13 RCG)**
14. **Nomination du président de la commission d'édilité et d'urbanisme (article 16 RCG)**

15. Election des membres de la commission du développement durable (article 13 RCG)

16. Nomination du président de la commission du développement durable (article 17 RCG)

17. Divers

Pour rappel, l'article 26 de la loi sur les Communes précise que les séances du Conseil général sont publiques. L'assemblée peut toutefois décider le huis clos lorsque les circonstances l'exigent. En cas de huis clos, toute personne qui n'occupe pas une fonction officielle dans la salle doit se retirer.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Service émetteur	Chancellerie	Visa
Date début de la publication	31.01.2025	
Date fin de la publication	20.02.2025	